

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE75

présenté par

M. Guiniot, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	39 435 600
Intégration et accès à la nationalité française	39 435 600	0
TOTAUX	39 435 600	39 435 600
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, d'un montant de 39 435 600 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 14 : « Accès à la nationalité française » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour la sous-action 1 « Allocation pour demandeurs d'asile » de l'action n° 2 : « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 : « Immigration et asile ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.

Selon la justification au premier euro du PLF 2024, l'allocation pour demandeurs d'asile « serait versée à 106 011 individus en moyenne dans l'année à coût moyen de 231 euros par mois et par individu. ».

La simple diminution de cette ressource de 31 euros, l'amenant à un montant de 200 euros par mois par individu, sans compter les aides et les soutiens humanitaires dont ils bénéficient sur notre sol (nourriture, logement, habits, ...) permettrait d'allouer près de 40 millions d'euros supplémentaires à l'action d'accès à la nationalité française, laquelle a notamment pour but le contrôle des procédures pour les personnes voulant obtenir la nationalité française, aujourd'hui doté d'un peu plus d'1,3 millions d'euros.